



Mairie de Montliard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 24 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 17/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2024.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

Secrétaire de séance : M. FAZILLEAU Philippe

D2024_17 – Tarifs 2024/2025 de l'école de musique du Beaunois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D2019_29, en date du 29 août 2019, portant approbation de la convention constitutive de l'Entente entre les communes d'Auxy, Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Courcelles-le-Roi, Égry, Gaubertin, Juranville, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Saint-Loup-des-Vignes, Saint-Michel pour la conservation à frais communs de l'école de musique du Beaunois,

Vu la Délibération n°D2021_20 en date du 08 juillet 2021 actant le retrait de la Commune d'Égry de l'Entente,

Vu la délibération n°D2023_23 en date du 18 septembre 2023 approuvant le projet d'avenant portant constitution d'une Entente intercommunale relative à "l'École de Musique du Beaunois" et actant du départ des communes de Juranville, Barville-en-Gâtinais, Gaubertin puis Montbarrois, puis Bordeaux-en-Gâtinais,

Considérant que l'application des tarifs suppose que les tarifs soient approuvés par l'ensemble des communes membres de l'Entente,

Commune	Entente		Hors entente	
	1 personne	2 ^{ème} personne et + de la même famille	1 personne	2 ^{ème} personne et + de la même famille
Eveil et initiation musicale	146 €	102 €	219 €	153 €
Formation musicale	181 €	126 €	271 €	190 €
Formation musicale + 1 instrument (30 mn)	406 €	285 €	609 €	426 €
	Adultes + 25 ans		Adultes + 25 ans	
Formation musicale + 1 instrument (30 mn)	699 €	490 €	1 049 €	735 €
Formation instrumentale	551 €	385 €	825 €	578 €
Chant (30 mn)	210 €	147 €	315 €	221 €
Ensemble vocal (1h00)	90 €	63 €	135 €	95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **approuve** les tarifs de l'école de musique du Beaunois tels que présentés ci-dessus,
- **décide** de leur application pour l'année scolaire 2024/2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/06/2024
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le secrétaire de séance,
M. FAZILLEAU Philippe